



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-040 LA POSTE – Contrat de remise de courrier

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n° 2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué son maire, et pour la durée du mandat, une partie des attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision municipale n°004-20 du 22 janvier 2020 concernant les contrats de collecte et de remise du courrier, arrivant à échéance au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le changement de la tranche horaire de remise du courrier (entre 9 h et 10 h) et la proposition de nouveau contrat de La Poste intégrant ce changement ;

DÉCIDE

Article 1 : de conclure avec La Poste, sis 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, SIRET 356 000 000 00048, un nouveau contrat n°D-1114684-1 de remise du courrier par un postier directement en mairie, place du Maréchal Foch 44150 Ancenis-Saint-Géréon.

Article 2 : Ce contrat prendra effet au 18 février 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 et par tacite reconduction par période de 12 mois sans pouvoir excéder une durée maximum de 5 ans.

Article 3 : La Poste percevra une rémunération annuelle de 1 290,00 € HT (1548,00€ TTC) pour la remise dans nos locaux entre 9 h et 10 h.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame La Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 18/02/2025

Le Maire,
Rémy Orhon



Acte publié ou notifié le

21 FEV. 2025

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Emis le 04 février 2025

COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON
COMMUNE DE ANCENIS SAINT GEREON
ANCENIS ANCENIS ST GEREON MAIRIE
PLACE DU MARECHAL FOCH
CS 30217
44156 ANCENIS CEDEX

VOTRE CONTACT COMMERCIAL :

M Francis GRACIEUX

Mail : francis.gracieux@laposte.fr

VOS INFORMATIONS :

Votre référence client : REMISE DU COURRIER
Code Client La Poste : 3890979
Identifié sous SIRET : 20008322800011
Votre Enseigne : MAIRIE
Adresse du siège social :
COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON
MAIRIE
PLACE DU MARECHAL FOCH
ANCENIS
44150 ANCENIS ST GEREON

Contact Client : **Mme Patricia BEAUFRETON**
Qualité : Responsable

Le présent devis est établi en application des Conditions Générales de Vente de La Poste pour les prestations Courrier Colis, disponibles sur «laposte.fr», et des Conditions Spécifiques ou Générales de Vente de chacune des offres visées ci-après.

Les Parties conviennent expressément que la signature du présent devis, vaut acceptation sans réserve des documents énumérés ci-dessus qui régissent l'exécution des prestations. Le contractant reconnaît avoir lu et accepté les dits documents et s'engage à les respecter. A sa demande une copie des Conditions Spécifiques ou Générales de Vente peut lui être fournie par son interlocuteur commercial.

La signature du présent devis donne lieu à la création d'autant de contrats distincts qu'il y a d'offres de produits ou de services différents.

Chacune des offres de produits ou de services concernées est souscrite séparément et donne lieu à la création d'un contrat avec un numéro propre. L'annulation ou la modification de la commande dans le cadre d'une offre n'a pas de conséquence sur les commandes effectuées dans le cadre des autres offres.

Les modalités de facturation et de règlement sont prévues aux Conditions Spécifiques ou Générales de Vente de chaque produit ou service. Attention : Ces modalités peuvent être différentes d'un produit ou service à l'autre.

Lorsque les Conditions Spécifiques ou Générales de Vente prévoient le règlement par prélèvement, lors de la signature des présentes le contractant fournit un mandat de prélèvement SEPA ainsi qu'un relevé d'identité bancaire comportant ses identifiants BIC et IBAN.

Ce devis peut être accepté et signé au plus tard le 06 mars 2025

Commentaire :
ANNULE & REMPLACE CT REMISE D-621867-2

Ce devis No 1114684 « REMISE COURRIER ENTRE 9H ET 10H » inclut la souscription des offres ci-dessous :

Offre	Description
Collecte Remise Plus	Remise et/ou enlèvement par un postier de votre courrier directement dans vos locaux, à l'horaire de votre choix, jusqu'à 6 jours par semaine.

DETAIL DES PRESTATIONS

Prestation N°1 - Collecte Remise Plus

N° de Contrat : D-1114684-1

[Cliquez ici pour consulter les Conditions Spécifiques et Générales de Vente liées à cette offre.](#)

Selon les Conditions Spécifiques et les Conditions Particulières de Vente de l'offre, la Poste assurera, en fonction du choix du Client, les services de Collecte et/ou Remise du courrier du CLIENT à l'adresse indiquée ci-après et à compter de la date de prestation indiquée ci-après. Cette date est donnée à titre indicatif et pourra être modifiée en fonction des contraintes de mise en oeuvre après information préalable du CLIENT par tout moyen.

Détail de la prestation commandée

Département de prestation :	Métropole
Est-ce une prestation :	Annuelle
Date de début de prestation :	17/02/2025
Date de fin de prestation :	31/12/2025
Interlocuteur :	Mme BEAUFRETON Patricia Assistante de Direction Mail : p.beaufreton@ancenis-saint-geron.fr Tel : +33240838704

Remise

Adresse de prestation :	COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON 56 PLACE DU MARECHAL FOCH ANCENIS 44150 ANCENIS SAINT GEREON
Zone de prestation :	Hors Paris
Tranche horaire de remise :	9h01-10h00
Jours de prestation :	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
La remise doit-elle être aussi réalisée le samedi ?	Non
Temps d'accès :	0 à 2 min
Volume maximum total remise :	800 plis
Information ICR :	Service ICR - Le client est informé en cas de dysfonctionnement. Le Client bénéficie gratuitement du service d'information Collecte et Remise. Pour être prévenu en cas de retard, il peut mettre à jour ses contacts sur le site d'information Collecte et Remise (www.laposte.fr/infocollecteremise). Sur ce site, un compte Client est créé automatiquement avec les informations de l'interlocuteur de référence désigné par le Client. C'est par défaut le signataire du présent devis.

Montants

Les montants des prestations indiqués ci-dessous ont été établis à partir des informations déclaratives communiquées par le Client. Ils peuvent faire l'objet d'une modification à la hausse ou à la baisse après contrôle effectué par La Poste (cf. article 13.3 des CSV).

Descriptif	Quantité	Tarif H.T. / Net	Montant H.T. / Net	T.V.A.	Montant T.T.C.
Remise Plus annuelle	1	1290,00 €	1290,00 €	258,00 €	1548,00 €
Prorata Remise Plus annuelle du 17/02/2025 au 31/12/2025	1	1116,35 €	1116,35 €	223,27 €	1339,62 €

T.V.A. appliquée selon le taux normal en vigueur

Le montant total des prestations indiquées ci-dessus n'inclut pas le prix des options non mentionnées et pouvant être souscrites par le Client en cours d'exécution du contrat.

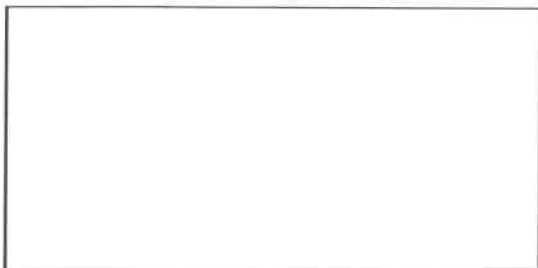
Adresse de facturation

COMMUNE DE ANCENIS SAINT GEREON
 ANCENIS ANCENIS ST GEREON MAIRIE
 PLACE DU MARECHAL FOCH
 CS 30217
 44156 ANCENIS CEDEX

Modalités de paiement

Echéancier de paiement : Annuel

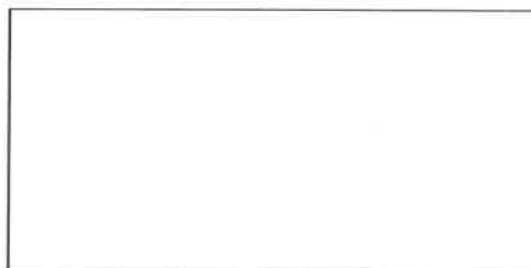
Ce document ne tient pas lieu de facture.



Fait à, le/...../.....

Pour La Poste

M Francis GRACIEUX



Fait à, le/...../.....

Pour le contractant

COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON

M. Rémy ORHON

Qualité : SP Maire V Président V Vice-président

Mention "lu et approuvé"

Nom, qualité, signature et cachet

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20250221-2025dec040-AU
Reçu le 21/02/2025